



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les violences faites aux femmes

Question au Gouvernement n° 4542

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

M. le président. La parole est à Mme Bérangère Couillard.

Mme Bérangère Couillard. Ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Ce jeudi 25 novembre aura lieu la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La lutte contre les violences faites aux femmes est l'un des piliers de la grande cause du quinquennat du Président de la République. Cela s'est traduit par une implication sans précédent du Gouvernement et de notre majorité parlementaire : l'instauration du Grenelle des violences conjugales et la proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales, dont je suis fière d'avoir été la rapporteure, en témoignent. Levée du secret médical, dépôts de plainte à l'hôpital, formation des forces de l'ordre, déploiement des bracelets antirapportement, création de centres de prise en charge des auteurs, instauration d'un numéro – le 3919 – accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept : la liste est longue puisque ce sont près d'une cinquantaine de mesures qui ont été engagées ; elles sont toutes aussi essentielles pour éradiquer les violences conjugales.

Cependant, la réalité est toujours là : même si leur nombre est en baisse, nous déplorons déjà 101 féminicides depuis le début de l'année. Ce chiffre glaçant indique que de telles violences restent une réalité du quotidien. Si nous avons résolument avancé depuis 2017, nous devons faire davantage pour lutter contre elles ; nous le devons aux victimes et à leurs enfants, qui en sont les victimes collatérales.

De nouvelles mesures fortes ont été prises par le Gouvernement ces dernières semaines, telles que l'expérimentation du dépôt de plainte hors les murs et la création d'un fichier d'auteurs de violences conjugales. Mais les attentes restent fortes et nous devons tout faire pour recueillir cette parole qui se libère chaque jour davantage, pour prévenir, pour écouter et pour accompagner, afin de remporter le combat en éradiquant enfin ces violences.

Madame la ministre déléguée, un comité de suivi des mesures du Grenelle a eu lieu hier. Pouvez-vous nous faire part de ses conclusions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Mme Elisabeth Moreno, *ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.* Je veux vous remercier pour votre question et j'espère que tout le monde écoutera

ma réponse, car il s'agit d'un sujet essentiel. Les violences faites aux femmes viennent de loin, elles ont profondément marqué notre société depuis des décennies et nous avons le devoir impérieux de conjurer ce fléau. Vous avez évoqué 101 féminicides : ce sont 101 féminicides de trop.

C'est pour cela que notre Gouvernement s'est employé depuis 2017, avec le concours des parlementaires et de la majorité présidentielle. Le résultat de ce combat, c'est le grenelle des violences conjugales et les quarante-six mesures qui en sont issues, ainsi que les quatre lois votées en quatre années pour toujours mieux protéger les victimes. Ce sont aussi les six nouvelles mesures que le Premier ministre a prises le 9 juin dernier.

Parmi toutes les mesures engagées, je sais, madame la députée, que vous êtes particulièrement impliquée dans la prise en charge des auteurs de violences, pour lutter contre la récidive. Nous avons décidé de créer trente centres de prise en charge des auteurs, dont vingt-sept existent déjà aujourd'hui. Vous serez présente jeudi prochain pour l'ouverture du centre de Bordeaux, et je veux vous remercier pour votre engagement. Comme vous l'avez évoqué, la mise à l'abri et le relogement des victimes sont des questions capitales. Lundi, avec Emmanuelle Wargon, nous avons réuni le deuxième comité de suivi des mesures sur l'hébergement et le logement. Depuis 2020, nous avons créé 2 000 places d'hébergement supplémentaires dédiées aux victimes. À la fin de cette année, nous aurons créé 7 800 places dédiées aux victimes de violences, ce qui représente une hausse de 60 %. En 2021, nous avons également revalorisé le coût de ces places d'hébergement pour mieux accompagner les victimes et leurs enfants. Depuis 2019, 20 000 logements sociaux ont été attribués aux victimes de violences conjugales.

Mesdames et messieurs les députés, aucun gouvernement ne s'est autant saisi de cette cause, et nous continuerons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Bérangère Couillard](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4542

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 novembre 2021](#)